

1 Cour pénale internationale
2 Chambre de première instance V
3 Situation en République centrafricaine II
4 Affaire *Le Procureur c. Alfred Rombhot Yekatom et Patrice-Edouard Ngaïssona* —
5 n° ICC-01/14-01/18
6 Juge Bertram Schmitt, Président — Juge Péter Kovács — Juge Chang-ho Chung
7 Procès — Salle d'audience n° 1
8 Mercredi 28 avril 2021
9 (*L'audience est ouverte à 9 h 32*)
10 M^{me} L'HUISSIER : [09:32:53] Veuillez vous lever.
11 L'audience de la Cour pénale internationale est ouverte.
12 Veuillez vous asseoir.
13 (*Le témoin est présent dans la salle de vidéoconférence*)
14 TÉMOIN : CAR-OTP-P-2012 (*sous serment*)
15 (*Le témoin s'exprimera en anglais*)
16 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [09:33:22] Bonjour à tous.
17 Bonjour à vous, Monsieur Agger, à distance.
18 Puis-je vous demander de citer l'affaire, je vous prie ?
19 M^{me} LA GREFFIÈRE (interprétation) : [09:33:36] Bonjour, Monsieur le Président.
20 C'est la situation en République centrafricaine II, l'affaire *Le Procureur c. Alfred*
21 *Rombhot Yekatom et Patrice-Edouard Ngaïssona* ; numéro de l'affaire : ICC-01/14-01/18.
22 Nous sommes en audience publique.
23 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [09:33:51] Puis-je avoir les
24 présentations des différentes parties ?
25 M. IVERSON (interprétation) : [09:33:58] Oui, nous avons M. Kweku Vanderpuye
26 et... et M. Vanderpuye (*sic*) pour l'Accusation.
27 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT : [09:43:00] (*intervention non interprétée*)
28 M. FALL : [09:34:12] Oui, Monsieur le Président.

1 L'équipe des représentants légaux des autres crimes est représentée ce matin par
2 M^{me} Paolina Massidda et moi-même, Maître Yaré Fall. Merci.

3 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [09:34:22] (*Intervention non*
4 *interprétée*)

5 M. SUPRUN : [09:34:24] Bonjour, Monsieur le Président.

6 Les anciens enfants soldats sont représentés par moi-même, Monsieur Suprun.

7 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [09:34:35] Et la Défense.

8 M^e DIMITRI (interprétation) : [09:34:38] Aujourd'hui, nous avons nos avocats-
9 conseils, Thomas Hannis et M^{me} Florence (*sic*) Pages-Granier, et moi-même, Mylène
10 Dimitri.

11 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [09:34:53] Et Monsieur
12 Knoops.

13 M^e KNOOPS (interprétation) : [09:34:55] Oui, Monsieur le Président.

14 M. Ngaïssona, qui est présent, et je suis aujourd'hui aidé par Marie-Hélène Proulx et
15 moi-même. Nous n'avons pas d'autre aide au prétoire aujourd'hui.

16 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [09:35:09] Et si j'ai bien
17 compris lundi, c'est M. Hannis qui va poser des questions ici, ce matin. Donc, je vous
18 cède la parole.

19 M. HANNIS (interprétation) : [09:35:18] Merci, Monsieur le Président.

20 QUESTIONS DE LA DÉFENSE

21 PAR M. HANNIS (interprétation) : [09:35:24]

22 Q. [09:35:26] Et bonjour à vous, Monsieur Agger.

23 R. [09:35:28] Bonjour à vous.

24 Q. [09:35:29] Je voudrais commencer par les questions suivantes.

25 Vous avez travaillé pour le projet *Enough* entre avril et... 2012 et mai 2016. Quand
26 vous avez quitté, c'est parce que *vous en aviez assez.

27 R. [09:35:53] Je voulais plutôt travailler sur le terrain. *Après avoir étudié tous ces
28 rapports, je voulais travailler sur le terrain et essayer de mettre en œuvre certaines

1 des recommandations.

2 Q. [09:36:11] Et depuis 2016, est-ce que vous avez fait plus de travail de la sorte ?

3 R. [09:36:16] J'ai travaillé pour plusieurs organisations internationales en Afrique
4 centrale et en Afrique de l'Est, *pour le développement communautaire, et aussi
5 pour restaurer la paix et la réconciliation; c'est ce genre de travail que j'ai poursuivi.

6 Q. [09:36:39] Avant vos quatre voyages en République centrafricaine en 2014 et 2015,
7 quelles sont les recherches que vous aviez menées — avant ?

8 R. [09:36:54] Vous voulez dire avant ces voyages ?

9 Q. [09:37:00] Yes.

10 R. [09:37:03] Eh bien, c'était surtout se préparer sur les évolutions dans le pays en
11 lisant la presse, les articles de presse, en suivant les actualités, en lisant les rapports
12 qui étaient publiés. Et comme nous étions une organisation de recherche, nous
13 cherchions à savoir où il y avait des lacunes dans la compréhension du conflit,
14 *de quelles types d'information les décideurs de politiques ne disposaient-ils pas? Et
15 puis, nous en discussions en équipe avec mes collègues à New York et avec les autres
16 chercheurs. Et... Et après, on a discuté des sujets d'intérêt que vous... nous voulions
17 approfondir. Et puis, on avait une approche générale pour définir le voyage.
18 Et je peux pas dire que je préparais de manière détaillée, pour autant, les questions
19 spécifiques que j'allais poser. Je dirais que ma méthodologie était plutôt une boule de
20 neige : c'était sur le terrain que l'on avançait, qu'on tirait les conclusions et... et c'était
21 au moment de la recherche qu'on prenait le recul pour l'analyse. Et... et donc, on
22 laissait quand même beaucoup de portes ouvertes quant au domaine qu'on allait
23 approfondir et les questions qu'on allait poser.

24 Q. [09:38:29] Votre objectif était donc d'essayer d'identifier ce que vous avez décrit
25 par la suite : les moteurs de la violence en République centrafricaine.

26 *R. [09:38:44] Il y a deux rapports, un qui est arrivé au début du conflit, qui s'appelle
27 Behind the Headlines, en anglais, notre but était, comme l'indique le titre, d'aller au-
28 delà des gros titres; il abordait le conflit religieux. Et nos objectifs étaient d'aller au-

1 delà de ces gros titres et de fournir aux décideurs politiques et autres des
2 informations en profondeur à propos des tenants et aboutissants de ce conflit.

3 Et puis, dans le deuxième rapport, on a plutôt cherché à savoir ce qui continuait à
4 alimenter cette violence. On était un an plus tard. Alors, là, on a voulu voir les
5 ressources naturelles, l'enrichissement, et cetera.

6 Q. [09:39:42] Très bien, on en reparlera tout à l'heure.

7 Mais *Les Moteurs de la violence*, qu'est-ce qui vous a fait choisir ce titre, *The Drivers for*
8 *(sic) Violence* ? *D'où cela vient-il ? Qui a choisi ce titre et ce sujet pour votre rapport ?

9 R. [09:40:01] Vous savez, un titre, c'est quelque chose qui arrive assez tardivement
10 dans la rédaction d'un rapport. C'est au moment où vous rassemblez tous les
11 éléments, tout... tout est repris, et vous commencez à vous poser la question de
12 savoir quelle est la meilleure description de tout ce qu'on aborde aujourd'hui. Donc,
13 je ne peux pas vraiment dire comment on est arrivés à ce titre spécifique. C'est dans
14 le flot des discussions avec mes collègues.

15 Q. [09:40:30] Lors de votre premier voyage *en février 2014, du 7 au 28, vous avez
16 passé beaucoup de temps dans la capitale, à Bangui, n'est-ce pas ?

17 R. [09:40:44] Oui, c'est exact.

18 Q. [09:40:46] Et pour mener vos recherches vous avez pris note de tous les appels,
19 de... de vos interviews personnelles, et cetera ; c'est exact ?

20 R. [09:40:59] Oui, c'est exact.

21 Q. [09:41:01] Est-ce que vous aviez déjà des réunions, des rencontres qui avaient été
22 arrangées avant votre départ, ou c'est sur le terrain que vous avez improvisé toutes
23 ces rencontres ?

24 R. [09:41:14] C'étaient des réunions plutôt organisées sur place. Vous savez,
25 organiser des réunions par courriel à l'avance avec tous ces gens avec qui on veut
26 discuter, c'est très compliqué quand on est dans une zone de conflit actif. Et moi,
27 j'étais quand même très loin. Bon, certes, j'avais déjà des contacts sur place, parce
28 que je m'étais déjà rendu sur place avant, auparavant ; j'avais des contacts, j'avais des

1 informateurs, j'avais une idée de qui je voulais rencontrer, les représentants de
2 plusieurs groupes, qui, sur le terrain, je voulais rencontrer et... Et puis, c'était au... au
3 jour le jour que les choses se mettaient en place : j'allais dans les bureaux et j'essayais,
4 à ce moment-là, d'avoir un contact direct.

5 Q. [09:42:03] Et votre intermédiaire-interprète, comment vous l'avez trouvé,
6 identifié ?

7 R. [09:42:17] Eh bien, comme je vous ai dit, je me suis rendu plusieurs fois sur place
8 et, quand on procède à ces recherches, quand vous avez des contacts, parfois, qui...
9 qui marchent bien avec une personne, vous sentez que vous connectez, que vous
10 avez la personne qui pourrait vous amener chez la personne que vous voulez
11 rencontrer, et c'est une relation que l'on construit dans le temps. Donc, comme je
12 vous ai dit, j'avais déjà des contacts. Et donc, j'ai demandé à quelqu'un... j'ai
13 demandé à ceux-là s'ils connaissaient quelqu'un qui pourrait traduire pour moi. J'en
14 ai rencontré plusieurs, et alors, certains m'aidaient de temps en temps, de manière
15 assez sporadique, et puis j'en ai eu... j'ai eu une personne qui a travaillé de manière
16 un peu plus soutenue. Bon, certains étaient meilleurs pour les contacts avec un
17 certain groupe de personnes et d'autres avec d'autres personnes.

18 Q. [09:43:14] Si je comprends bien, quand vous étiez, en 2014, en République
19 centrafricaine, il y avait un intermédiaire-interprète, n'est-ce pas ?

20 R. [09:43:24] Oui. Il y en a un avec qui je travaillais 70 pour-cent du temps. Et puis
21 j'en avais d'autres que j'aurais appelés de temps en temps... que j'appelais —
22 pardon — de temps en temps.

23 Q. [09:43:37] Et celui avec qui vous avez travaillé en 2014, est-ce que vous
24 connaissiez son histoire personnelle ?

25 R. [09:43:51] En fait, j'ai eu des entretiens avec les intermédiaires-interprètes avec qui
26 j'envisageais de travailler. Donc, je leur demandais chaque fois leur CV et j'avais des
27 entretiens préliminaires. Et donc, je connaissais ce qui ressortait de ces entretiens.

28 Q. [09:44:12] Et cette personne que vous avez utilisée pendant 70 pour-cent du

1 temps, est-ce que c'est quelqu'un avec qui vous aviez travaillé avant d'aller en
2 République centrafricaine, *en février 2014 ?

3 R. [09:44:24] Oui. Vous n'êtes pas sans savoir, vous avez vu mon CV — mon
4 curriculum vitæ —, j'ai été à plusieurs reprises en République centrafricaine, ce
5 n'était pas la première fois. Et donc, c'est quelqu'un avec qui j'avais déjà travaillé de
6 temps en temps, de manière sporadique, depuis mon premier voyage, en fait, en... en
7 RCA.

8 Q. [09:44:54] Et quelle langue interprétait-il, de quelle langue vers quelle langue,
9 pour vous ?

10 R. [09:45:06] C'était entre le français et l'anglais et le sango vers l'anglais. Et au fur et
11 à mesure que j'ai travaillé sur place, mon français progressait, mais je pouvais
12 comprendre quelques mots, mais j'étais quand même beaucoup plus à l'aise quand
13 j'avais quelqu'un qui était là pour préciser les choses pour moi.

14 Q. [09:45:37] Sur base de votre expérience avec lui sur place, vous diriez qu'il était
15 meilleur en français ou en sango ?

16 R. [09:45:46] Je n'ai pas constaté de différence.

17 Q. [09:45:56] Et sur base de ce que vous savez de lui, personnellement, est-ce qu'il
18 avait un a priori pour ou contre un groupe particulier, un des... une des parties au
19 conflit ?

20 R. [09:46:12] *Non, pas que j'en aie pris conscience, ce n'était pas évident pour moi.
21 ce qui m'était traduit, les informations que j'obtenais, les contacts, et cetera, tout cela,
22 quand je le croisais avec d'autres sources, ça collait, pour moi, cela équivalait à une
23 validation. Je continuais à faire mes recherches en dehors des entretiens. Et je n'ai
24 pas pris conscience qu'il y ait eu, de sa part, des a priori, des préjugés.

25 Q. [09:46:44] Bon. Et pour les 30 pour-cent restant du travail d'interprétation,
26 d'intermédiaire, lors de ce séjour en République centrafricaine, les autres personnes,
27 est-ce que leurs capacités linguistiques étaient aussi bonnes que les capacités
28 linguistiques de ce premier... premier intermédiaire-interprète ?

1 R. [09:47:07] Par exemple, pour mes recherches sur la Séléka, j'avais une ou deux
2 personnes qui m'ont assisté et qui parlaient l'arabe, et qui m'ont permis d'avoir accès
3 dans ces zones, d'autant plus que c'était particulièrement difficile de rentrer dans ces
4 zones-là. Et j'avais, à ce moment-là, recours à des interprètes qui parlaient l'arabe.

5 Q. [09:47:49] Alors, nous avons un document sur notre liste * CAR-OTP-2091-0127;
6 j'aimerais prendre le paragraphe 15... Je sais ce pas si vous avez ce rapport. Je vais
7 lire un extrait, je sais pas si, vous, vous allez le trouver dans ce paragraphe 15.

8 Vous parlez de comment vous preniez note, vous rassembliez les éléments
9 d'information et vous dites — et je cite : « J'établissais, chaque fois, des triangles (*sic*)
10 pour confirmer l'information. Dans la majorité des cas, j'allais écrire le nom de la
11 personne avec qui je m'étais entretenu ou/et le nom des organisations... ou —
12 pardon — l'organisation dont venait cette personne, mais je n'écrivais jamais les
13 deux. ».

14 Exact ?

15 R. [09:48:55] Oui, c'est exact.

16 Q. [09:48:58] Et vous nous expliquez que c'est ainsi que vous procédiez parce que
17 vous partagiez vos notes avec les autres collègues d'*Enough* et que vous étiez tenu de
18 protéger vos sources.

19 R. [09:49:13] C'est exact.

20 Q. [09:49:15] D'où venait cette obligation ? Est-ce que c'est une norme courante dans
21 le milieu des journalistes ou est-ce qu'il y avait une règle, des normes ? Quelle était
22 cette obligation à laquelle vous vous sentiez tenu de protéger votre source ?

23 R. [09:49:34] Vous savez, j'ai une longue expérience de recherche et de travail dans
24 des zones de conflit, et je me sens tenu par ce devoir envers les personnes qui me
25 donnent des informations d'offrir, quand même, quelque part, un écran, une couche
26 entre l'information qui est donnée et celui qui va recevoir cette information, parce
27 qu'on ne sait jamais où cette information va aboutir.

28 Et c'est quelque chose dont je suis profondément convaincu. Pour moi, c'est une

1 obligation personnelle, mais c'est aussi quelque chose dont nous avons discuté au
2 niveau organisationnel. C'est un thème que nous avons souvent repris dans nos
3 débats : comment évaluer les personnes, comment recevoir leur témoignage,
4 comment utiliser leur témoignage et comment s'assurer que le témoignage reçu et
5 exploité ne va pas se retourner contre l'auteur pour lui faire du mal et lui être
6 nuisible.

7 Donc, c'est vraiment ça qui nous guide : s'assurer que nous ne serons jamais à
8 l'origine d'une démarche nuisible.

9 Q. [09:50:55] Donc, je comprends que c'est quelque chose de personnel pour vous,
10 n'est-ce pas ? Mais est-ce que pour *Enough*, il y avait un document qui imposait votre
11 comportement par rapport à vos sources, vos informateurs ?

12 R. [09:51:14] Au projet *Enough*, nous avons des lignes directrices sur comment
13 mener des recherches ; nous avons des lignes directrices sur comment prendre des
14 photos, comment stocker les données de manière sûre. Nous avons des lignes
15 directrices sur comment prendre note. Et donc, nous avons plusieurs discussions en
16 équipe. Et donc, parfois c'était écrit, parfois, on en discutait par courriel et, parfois,
17 tout simplement en direct, oralement.

18 Q. [09:51:57] Merci.

19 Quelle était l'ampleur, je dirais, de cette protection quand vous me dites « une
20 certaine protection » ? Spécifiquement, ça... ça voulait dire quoi pour vous ? Vous
21 comprenez ma question ?

22 R. [09:52:32] Que voulez-vous dire par spécifique ?

23 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [09:52:34] C'est une question
24 plutôt générique. C'est à vous de voir si vous voulez donner plus de détails pour
25 voir comment vous la comprenez.

26 M. HANNIS (interprétation) : [09:52:47] Merci, Monsieur le Président.

27 Q. [09:52:51] Je vais reformuler ma question.

28 Donc, vous sentez ce devoir de protéger votre source. Vous ne voulez pas crier à la

1 face du monde : « Celui-là, là, il m'a dit ceci et il m'a dit des choses vraiment vilaines
2 sur le dos de tartempion », parce que vous ne voulez pas mettre cette personne en
3 danger ; c'est ça ? Vous ne voulez pas que la... l'information reçue le mette en
4 danger. C'est bien ça, n'est-ce pas ?

5 R. [09:53:23] Oui, c'est ça, c'est... c'est exact.

6 Q. [09:53:26] Dans vos premières réunions avec le Procureur, quand on vous disait
7 que vous seriez peut-être un témoin dans cette affaire, est-ce que vous avez eu des
8 états d'âme par rapport aux besoins que vous auriez de partager vos sources,
9 justement, et l'identité de ces sources ?

10 R. [09:53:52] Oui. On en a discuté. Il y a des personnes, justement, par rapport à qui
11 je n'avais pas envie de donner tous les détails. Mais en général, ce que j'ai fait, c'est
12 que j'ai transmis mes notes dans leur version originelle.

13 Q. [09:54:14] Est-ce que le Procureur vous a parfois demandé des informations plus
14 détaillées sur les sources ?

15 R. [09:54:23] On ne m'a jamais demandé plus d'informations que ce que j'étais prêt à
16 partager.

17 Q. [09:54:33] Ils ne vous ont jamais demandé plus d'informations sur une personne
18 par rapport à qui vous aviez plus d'informations et que vous auriez répondu « non,
19 là, je peux pas vous en dire plus sur cette personne-là. »

20 R. [09:54:46] Non, ça n'est pas une situation dans laquelle je me suis retrouvé. Je n'ai
21 pas... je n'ai pas retenu des informations en disant « non je peux pas vous le dire
22 pour telle et telle raison. »

23 Q. [09:55:06] Je voudrais revenir sur vos méthodes de travail, on va aborder la
24 méthodologie plus en détail.

25 Donc, vous avez employé ce terme « triangulation », qui est une méthode pour
26 confirmer les informations recueillies ; c'est bien ça ?

27 R. [09:55:30] Oui, c'est exact.

28 Q. [09:55:32] Pour moi, bon, j'ai eu une expérience militaire il y a des années, mais à

1 l'époque, la triangulation s'adaptait ou s'appliquait dans un autre contexte. En
2 l'espèce, ce que nous essayions de faire à l'époque, c'était d'établir la source d'une
3 communication électronique émise par les... nos adversaires. Et on prenait trois
4 personnes ou trois unités, trois personnes qui écoutaient le signal afin que, à trois, on
5 puisse déterminer quelle était l'origine de ce signal. Donc, on prenait trois lieux et ça
6 permettait de savoir. L'un dirait « ah ! C'est plus à l'ouest, plus à l'est et puis plus au
7 sud », et on tirait des lignes et on avait un point de convergence de ces trois lignes, et
8 on pouvait estimer approximativement le lieu de la source.

9 Tandis que, pour vous, quand il s'agit de rassembler des informations et d'appliquer
10 ce principe de triangulation pour en vérifier la fiabilité, c'est un peu pareil à ce que je
11 faisais à l'époque, n'est-ce pas ?

12 R. [09:56:53] Oui. Oui, je suis assez d'accord. Bon, c'était pas des signals (*sic*) radio,
13 certes, mais c'était la même chose pour les autres questions. C'est exactement comme
14 vous venez de l'expliquer : plusieurs sources, un témoin de première ligne, un
15 témoin de deuxième ligne, des sources écrites, et puis comparant les informations de
16 façon à évaluer la validité de l'information.

17 Q. [09:57:28] Oui, ça, je le comprends bien et je crois que c'est une très bonne manière
18 de faire. Mais alors, seriez-vous d'accord si je vous dis que des êtres humains
19 différents relateront un même événement de manière différente. C'est moins
20 scientifique que retracer des ondes ou un faisceau de lumière.

21 Vous êtes d'accord avec moi ?

22 R. [09:58:00] Oui, certes.

23 Q. [09:58:06] Vous nous avez dit que vous aviez un calendrier ouvert quant aux
24 personnes à interroger et aux questions à poser. Est-ce que vous pourriez nous
25 donner un exemple de ce que cela représente ou constitue ?

26 R. [09:58:24] Oui. Si vous reprenez mes notes, les notes que j'ai prises pendant ces
27 entretiens, vous verrez qu'il y a certains sujets qui sont repris par la majorité des
28 informateurs : les sources de revenus, par exemple, pour les groupes armés. Bon,

1 prenons... vous auriez un document ou j'aurais mis « Anti-balaka, structure de
2 commandement, sources de revenus : diamants, or, barrages routiers », et cetera, et
3 cetera. Et puis, on aurait l'attaque sur Bangui ; et alors, si on parle de la
4 réconciliation, procédure... processus de réconciliation : qui devrait être impliqué, à
5 quel niveau, à quoi devrait ressembler ce processus de réconciliation, combien
6 coûterait-il. Et... Et voilà comment on ferait.

7 Et donc, c'était un document que j'avais avec moi, que j'emmenais. Et puis, après un
8 certain temps, c'est quelque chose que... que vous avez à l'esprit, sans avoir besoin
9 du document ; vous savez exactement ce que vous voulez aborder, et vous voulez
10 bien sûr que la conversation soit aussi souple, spontanée et naturelle que possible, et
11 voir un peu là où vous emmène la personne et aller à fond dans le sujet qui est
12 abordé avant de passer à autre chose. S'il y a quelqu'un qui veut vraiment vous
13 parler d'une chose, vous le laissez parler, vous le laissez parler sur ce sujet avant de
14 passer à un autre sujet.

15 Q. [10:00:14] Oui, je pense que c'est un bon point qui me permet d'aller un petit peu
16 plus loin dans votre rapport et d'aborder votre méthodologie. Et il s'agit, donc, de la
17 page CAR-OTP-2091-0139, au paragraphe 56 de votre rapport. Et vous avez parlé de
18 la façon dont vous essayiez, donc, d'élaborer un rapport, en permettant aux
19 personnes de... de parler de leurs propres motivations et de leur travail. Je suis
20 d'accord avec vous que, pour établir des relations, un bon rapport avec les gens au
21 début d'un entretien, c'est une bonne idée. Et pour jauger de la crédibilité, il est bon
22 de poser des questions sur des sujets dont... sur lesquels vous connaissez déjà un
23 certain nombre de choses ou des événements, pour vous permettre de jauger de leur
24 connaissance et de leur crédibilité. Mais dans les circonstances de la RCA et des... et
25 dans les circonstances de l'époque, est-ce qu'il n'y avait pas beaucoup d'inconnues
26 pour vous, même si vous aviez fait beaucoup de recherches ? Je pense qu'il y avait
27 beaucoup d'inconnues dans les discussions que vous aviez avec des gens que vous
28 rencontriez pour la première fois, n'est-ce pas ?

1 R. [10:01:41] Oui. Et c'est la raison pour laquelle vous faites de la recherche sur le
2 terrain, parce qu'il y a beaucoup d'inconnues. Et c'est toute l'idée, même, de ces
3 voyages. Et, bien entendu, on ne peut jamais avoir une connaissance complète, je ne
4 pense pas que ce soit possible. Ce serait utopique de croire que nous avons une
5 connaissance complète, mais nous essayons de nous rapprocher autant que possible
6 de la vérité. Mais, comme nous le savons, il y a diverses formes de vérité, tout
7 dépend sous quel angle on la regarde. Et donc, ceci peut être très philosophe... très
8 philosophique.

9 Q. [10:02:26] Je suis d'accord, la recherche de la vérité, c'est une... quelque chose que
10 l'on poursuit constamment au cours de sa vie. Mais en parlant avec ces personnes
11 diverses et variées, est-ce que vous n'avez pas entendu des choses qui étaient
12 complètement à l'opposé que ce que... de ce que d'autres personnes avaient pu vous
13 dire ?

14 R. [10:02:47] Je dirais qu'en fait — c'est plutôt étonnant, même —, la majorité des
15 gens, d'après mon expérience, vous disaient, en fait, la vérité. Et... les gens vous
16 disaient, et c'est la raison pour laquelle je parle de leur... leur version de la vérité, et
17 c'est très rarement que j'avais l'impression que les gens avaient un agenda politique
18 ou regardaient les choses sous un angle politique particulier. Mais de manière
19 générale, mon expérience, en ayant mené des centaines et des centaines d'entretiens
20 de ce type, j'ai constaté que, la plupart du temps, les gens souhaitent raconter leur
21 histoire et veulent avoir quelqu'un qui les écoute. Et de manière générale, les gens en
22 général vous expliquent, vous disent comment est-ce qu'ils ont vécu cette
23 expérience, ce qui pour moi est la vérité pour eux.

24 Et maintenant, en tant que chercheur, mon rôle est de comparer ceci et de voir cela
25 sous les différents angles de... par lesquels j'obtiens des informations, et faire une
26 analyse, ensuite, pour voir comment est-ce que je vois les choses. Et c'est ce que je
27 fais en tant qu'auteur du rapport.

28 Q. [10:04:05] C'est intéressant, et je... vous me donnez l'impression d'être une

1 personne à qui beaucoup de gens aimeraient parler et raconter la vérité. Et je
2 suggèrerais.... je vous suggèrerais que je connais un certain nombre d'enquêteurs, de
3 policiers qui avaient des points de vue différents ou qui ont eu des expériences
4 différentes, mais qui me diraient probablement : la plupart des gens à qui j'ai parlé
5 m'ont raconté des mensonges. Et ceci est probablement lié à la situation et au
6 contexte dans lequel ils se trouvent. Lorsque vous enquêtez auprès d'un suspect de
7 crime, très souvent, il s'avère que le suspect est celui qui a commis le crime, et donc
8 je pense que le suspect a... ou la personne a un motif à ne pas dire la vérité.

9 Mais je comprends votre point de vue. Mais néanmoins, il y avait probablement des
10 moments où vous avez entendu des incohérences importantes concernant un sujet
11 ou une personne, ou un événement en particulier provenant de sources différentes,
12 n'est-ce pas ?

13 R. [10:05:08] Oui, bien sûr, il peut y avoir des cas où vous essayez de faire confirmer
14 certaines choses et une personne vous dira une chose, une autre personne vous dira
15 autre chose, ou les gens peuvent quelquefois revendiquer quelque chose et ensuite,
16 lorsque vous posez des questions pour aller un peu plus en profondeur, ils ne
17 peuvent plus étayer leur récit. Donc, c'est ce genre de choses, oui, qui peut se
18 produire.

19 Q. [10:05:35] Et dans ces situations où vous avez constaté des incohérences ou des
20 récits qui... d'individus différents qui ne coïncidaient pas avec d'autres récits
21 concernant, donc, des événements, des rapports ou des... ou des groupes de
22 personnes, comment est-ce que vous avez essayé de résoudre ces incohérences ? Est-
23 ce que vous êtes allé parler à d'autres personnes en plus ?

24 R. [10:06:02] Oui. En fait, vous savez, vous essayez de suivre la même procédure :
25 vous parlez à davantage de personnes, vous essayez de... d'étayer avec des...
26 d'autres sources, d'autres rapports, enfin ce genre de choses.

27 Q. [10:06:22] Et je suppose que vous êtes d'accord avec moi pour dire que, dans une
28 situation où vous avez des récits conflictuels concernant un événement, et qu'il se

1 trouve qu'en fait aucun côté n'a vraiment raison ou ne se trompe et ne... ni ne ment,
2 quelquefois, la vérité est vraiment entre les deux, n'est-ce pas ?

3 R. [10:06:53] Oui, je pense que c'est effectivement le genre de choses que l'on
4 constate, notamment dans une situation très complexe. Il y a différents... En fait, il
5 est très difficile, quelquefois, de comprendre ce qui s'est passé. Il y a certaines choses
6 que l'on reçoit clairement et d'autres qui sont plus incertaines. Oui, cela est sûr.

7 Q. [10:07:19] Bien.

8 Maintenant, à la page 2091-0137, au paragraphe 17, vers le bas de la page, vous avez
9 dit que vous avez remis au Bureau du Procureur des copies électroniques des notes
10 que vous aviez prises. Il s'agit de l'annexe B dans notre liste de documents. Et vous
11 avez dit — et je cite : « J'ai fourni au Bureau du Procureur certains éclaircissements
12 qu'ils m'avaient demandé. » C'est bien cela ?

13 R. [10:07:55] Oui, c'est exact.

14 Q. [10:07:57] Bien.

15 Et j'aurais une question d'ordre général concernant, je suppose, des
16 éclaircissements : quelquefois, des éclaircissements peuvent inclure une élaboration
17 ou l'ajout d'informations supplémentaires ou quelque chose de plus, n'est-ce pas ?

18 R. [10:08:22] Oui.

19 Q. [10:08:23] Quelquefois, les éclaircissements ou les clarifications peuvent vous
20 amener à enlever et à ôter, éliminer certaines informations et laisser tomber certaines
21 informations.

22 R. [10:08:35] Oui, c'est... c'est possible, en fonction de la nature des éclaircissements
23 demandés.

24 Q. [10:08:42] Excusez-moi, mais je vais maintenant vous poser une question
25 concernant quelque chose qui figure dans vos notes — et ceci découle du
26 paragraphe 18 de votre déclaration. Après l'avoir lue, vous apportez donc des
27 éclaircissements pour le Bureau du Procureur.

28 M^e HANNIS (interprétation) : [10:08:42] Et si nous pouvions maintenant aller à...

1 regarder les notes de M. Agger. Il s'agit du document CAR-OTP-2091, à la page 0267.

2 Il s'agit donc de l'annexe B de... l'annexe à la déclaration du témoin, page 4.

3 Q. [10:09:30] Nous parlons du leader de l'attaque de... du 5 décembre, qui était
4 donc 12-power... ou *Twelve Power* ; vous souvenez-vous de cela ?

5 R. [10:09:50] Oui, je m'en souviens.

6 Q. [10:09:51] Dans votre... dans vos éclaircissements, vous avez dit que vous ne
7 voulez pas dire qu'il était le seul et l'unique leader, * mais plutôt cité comme l'un des
8 leaders de cette attaque du 5 décembre.

9 R. [10:10:08] Oui, ceci découle des notes de l'entretien. C'est quelque chose que
10 quelqu'un m'a dit, oui. Mais c'est exact.

11 Q. [10:10:23] Bien, mais ma question, c'est que, dans vos notes, la source est indiquée
12 comme étant des « représentants de... d'ONG locales à Bangui » — et je cite —, et la
13 date qui figure est le 9 février 2014 ; est-ce exact ?

14 R. [10:10:43] Oui, c'est exact. Je pense simplement qu'il est important de faire la
15 distinction entre ce qui figure dans les notes, qui transcrivent ce que j'ai entendu
16 pendant l'entretien, et dans le rapport, qui peut être assez différent. Mais oui,
17 effectivement, là, c'est ce qu'une personne m'avait dit.

18 Q. [10:11:00] Et je voudrais simplement, maintenant, arriver à cette page, pour être
19 précis. Il s'agit du document CAR-OTP-2091-0267 qui, comme je l'ai dit, se trouve à
20 la page 4 de vos notes d'entretien pour votre voyage en RCA du 7 au 28 février et...
21 en 2014. Et en bas de la première... de la page précédente, le dernier mot est... écrit
22 en gras, d'ailleurs, est « Anti-balaka ». Et lorsque vous passez à la page 4, en haut, il
23 est dit : « Le leader », avec des lettres majuscules, « Le leader de la... l'attaque du
24 5 décembre était 12-power. » Donc, pour moi, il me semble que les informations que
25 vous avait données cette source étaient que c'était le leader.

26 R. [10:12:14] Oui, cette source... Oui, c'est exact.

27 Q. [10:12:18] Donc, le 9 février 2014, c'étaient les informations que vous aviez
28 reçues ?

1 R. [10:12:24] Oui, de cette personne, oui, tout à fait.

2 Q. [10:12:40] Et est-ce qu'à l'époque vous saviez ou vous avez pu vous informer de
3 savoir qui était « 12-power » ?

4 R. [10:12:51] Oui, ultérieurement, oui.

5 Q. [10:12:53] Comment en êtes-vous arrivé à obtenir cet éclaircissement ? Est-ce que
6 le Bureau du Procureur vous a dit : « Est-ce que vous étiez sûr qu'il était le leader ? »
7 ou « Nous avons d'autres informations qu'il y avait d'autres dirigeants, d'autres
8 leaders » ? Est-ce que vous savez comment cet éclaircissement vous a été fait ?

9 R. [10:13:06] Je pense que c'est, en fait, que j'avais un entretien avec une personne, la
10 personne m'a dit quelque chose, je l'ai indiqué dans mes notes. C'est comme cela que
11 ça a fonctionné. Et ensuite, ce qui est dit ici ne pourrait ne pas nécessairement être
12 quelque chose avec lequel je suis d'accord... avec laquelle je suis d'accord. C'est le
13 point de vue d'une personne. Donc, c'est peut-être la raison qui explique la confusion
14 pour le Bureau du Procureur ou vous-même, ou d'autres, ayant considéré que c'était
15 une conclusion finale, mais c'étaient simplement des notes d'entretien. Ce que j'ai fait
16 figurer dans le rapport, c'est ce qui bénéficie de davantage de crédibilité.

17 Q. [10:13:51] À l'époque où vous avez apporté cet éclaircissement, est-ce que le
18 Bureau du Procureur vous a demandé si vous aviez d'autres informations
19 concernant qui était impliqué dans cette attaque du 5 décembre ? Est-ce que vous
20 vous souvenez comment vous avez été amené à faire cet... à apporter ces
21 éclaircissements ?

22 R. [10:14:11] Je ne sais pas. Je pense que, simplement, ils m'ont posé des questions
23 pour éclaircir certains points, comme vous le faites maintenant, et donc j'ai précisé
24 qu'il s'agissait de notes découlant d'un entretien.

25 Q. [10:14:26] Bien. Dans le processus, est-ce que vous avez dit... est-ce qu'ils vous ont
26 dit qu'ils ont d'autres informations selon lesquelles il y avait d'autres personnes et
27 qu'il n'était pas le leader, le dirigeant de cette attaque ?

28 R. [10:14:32] Non, nous ne sommes pas entrés dans davantage de détails concernant

1 l'attaque du 5 décembre.

2 Si je peux simplement aller un petit peu plus loin et élaborer sur ce point, je pense
3 que vous pouvez voir dans mon rapport que je ne dis pas réellement qui était
4 réellement derrière cette attaque. J'ai parlé de leader de... d'Anti-balaka, mais dans
5 ma recherche, je ne suis pas vraiment entré dans les détails concernant cette attaque
6 en particulier. Je suis arrivé à Bangui par la suite. Et je pense que je l'ai indiqué
7 l'autre jour, lorsque nous étions ici, que nous ne nous intéressions pas tellement aux
8 violences individuelles. Il y avait d'autres organisations comme *Human Rights
9 Watch et Amnesty International qui effectuaient ce genre de recherches, alors que
10 nous nous intéressions davantage au processus politique général du conflit.

11 Q. [10:15:33] Merci.

12 Bien, toujours concernant vos notes, dans la case des documents qui ont été remis,
13 d'après mes calculs et vos notes pour cette période, il semblerait que *48 personnes
14 occupant des postes différents ont été interviewés, et je suppose qu'il y en a même
15 plus. Les interviewés étaient des gens travaillant pour les agences du gouvernement,
16 pour les... les ONG locales et internationales, les entreprises privées, les journalistes,
17 les responsables politiques, des éducateurs, le personnel militaire, des... des
18 dirigeants religieux, des personnes déplacées à l'intérieur, aussi bien des chrétiens
19 que des musulmans, et des personnes de... de Séléka et également d'Anti-balaka.

20 R. [10:16:40] Bien, je pense que ceci me paraît correct. Il y avait les... les deux... des...
21 des représentants et des... différents acteurs du conflit. Et je dirais qu'il y avait
22 environ une soixantaine de personnes que j'ai... avec lesquelles je me suis entretenu.
23 Certaines interviews étaient plus importantes que d'autres et, certaines, vous les
24 retranscriviez et d'autres restaient simplement dans votre carnet de notes.

25 Q. [10:17:05] Bien, cela est cohérent avec ma prochaine question, va dans le sens de
26 ma prochaine question, parce que, au paragraphe 15 de votre déclaration, vous dites
27 — et je cite — que « les notes ne contiennent pas des commentaires sur toutes les
28 personnes avec lesquelles j'ai parlé. C'est plus que 48. Je pense qu'il y avait... je dirais

1 plutôt 60 personnes, peut-être même davantage, avec lesquelles je me suis
2 entretenu ».

3 R. [10:17:31] Oui, c'est exact. Lorsque vous faites ce type de recherche, toute
4 personne à qui vous parlez est une source potentielle. C'est-à-dire vous prenez un
5 taxi, vous parlez aux gens, vous demandez : « Comment est-ce que vous voyez ce
6 conflit ? » Mais c'est différent d'une... d'un entretien formel où vous vous asseyez
7 avec une personne, vous préparez votre entretien ; mais... et vous... vous avez, donc,
8 une méthode de recherche plus détaillée. Tout le monde peut devenir une source
9 d'informations, mais ça ne peut pas être n'importe quelle source d'informations.

10 Q. [10:18:09] Donc, il y a eu 10 à 12, ou peut-être même plus de personnes avec qui
11 vous vous êtes entretenu et qui... pour lesquelles il n'y a pas de notes écrites.

12 R. [10:18:21] Oui, c'est exactement cela, c'est ce que je dirais. Ce sont... C'est ce que
13 j'appelle des entretiens plus formels. Mais c'est une estimation ; il faudrait que je
14 revoie mon... mon carnet de notes d'origine. Mais je pense que c'était à peu près de...
15 de cet ordre.

16 Q. [10:18:42] Bien. Et je pense que ce... ce qui n'a pas été noté par écrit, c'est parce
17 qu'il n'y avait pas beaucoup d'informations à donner, ou parce que l'information
18 fournie ne semblait pas fiable ou une information à laquelle on pouvait faire
19 confiance. C'est... Est-ce exact ?

20 R. [10:19:03] Oui, il pouvait y avoir différents facteurs qui vous amenaient à ne pas
21 retranscrire certains entretiens. Oui.

22 Q. [10:19:14] En lisant vos notes, j'ai été frappé par le fait qu'il y avait une grande
23 variété de réponses concernant la situation en RCA, la situation actuelle, pourquoi et
24 comment on en est arrivé à cela, qu'est-ce qui pourrait se produire ensuite, quelle
25 pourrait être la meilleure solution, et cetera, et cetera. Et corrigez-moi si je me
26 trompe, mais les différentes réponses et les points de vue couvraient quelque chose
27 de très important. Séléka était la cause, la pauvreté, l'Anti... les Anti-balaka, les
28 politiciens véreux, les... les étrangers qui exploitent les ressources nationales comme

1 le diamant et l'or, les mercenaires de pays... venus de pays voisins, et cetera, et
2 cetera. Est-ce que vous êtes d'accord avec cela ?

3 R. [10:20:14] Oui, je pense qu'il y a des causes multiples au conflit en RCA. On ne
4 peut pas en citer une seule, et toutes sont pertinentes.

5 Q. [10:20:24] Et dans ces circonstances, ce ne devait pas être facile de savoir comment
6 évaluer ou peser ou... et juger toutes ces... ces différents éléments que vous
7 entendiez. Peut-être que je me trompe et que c'était facile, mais cela a dû demander
8 du travail, n'est-ce pas ?

9 R. [10:20:48] Cela demande beaucoup de travail et, comme vous pouvez le voir dans
10 le rapport, je ne mentionne pas une seule source, mais plusieurs. Je me suis penché
11 sur les ressources, les pays voisins, les... les éléments politiques, la marginalisation
12 de certains groupes, de certaines minorités, les griefs de longue durée, des abus des...
13 d'anciens pouvoirs, y compris les pouvoirs coloniaux, de gouvernements précédents.
14 Donc, l'idée était de couvrir un petit peu le tout et d'essayer de distiller toutes les
15 différentes causes possibles.

16 Q. [10:21:29] Merci.

17 Et en parlant des causes, je vais aller, donc, au n° 11 dans... dans le
18 CAR-D29-0002-0031.

19 Monsieur Agger, il s'agit là d'un article sur lequel figure votre nom, qui s'intitule
20 « Comprendre... Pour comprendre la crise en RCA, faites... méfiez-vous des récits
21 familiers ». Est-ce que vous connaissez cet article ?

22 R. [10:22:08] Oui, je me souviens de ce titre.

23 Q. [10:22:10] Est-ce que vous avez contribué à cet article ?

24 R. [10:22:14] Je ne m'en souviens pas, mais si mon nom y figure, oui, probablement.
25 J'ai publié un certain nombre d'articles sur ce point.

26 Q. [10:22:21] Est-ce que vous le voyez maintenant à l'écran ?

27 R. [10:22:25] Non, je ne le vois pas maintenant.

28 *(Le greffier d'audience s'exécute)*

1 Ah ! Le voici. Oui, tout à fait. Oui, celui-là, je le connais.

2 Q. [10:22:38] Il vous indique... indique un certain Christopher.

3 R. [10:22:43] Oui, Christopher, oui.

4 Q. [10:22:45] Telles que j'ai compris les choses, vous dites, en fait, en substance, que
5 le problème est que certains gouvernements, certaines personnes ont adopté une
6 approche très simpliste pour parler de la crise en RCA, en disant « ce sont les
7 chrétiens contre les musulmans », ou l'inverse. Est-ce exact ?

8 R. [10:23:06] Oui.

9 Q. [10:23:06] Et vous n'êtes pas d'accord avec cela ?

10 R. [10:23:11] Oui, ça en faisait partie, et... ça a fait partie du conflit par la suite, mais
11 pas tant que cela. C'est une simplification du conflit, et je pense que ce n'était pas très
12 utile à ce moment-là dans le temps.

13 Q. [10:23:31] Pourquoi cette... Concernant cette simplification et cette
14 « sursimplification », explication « sursimplifiée » du conflit, pourquoi est-ce qu'elle
15 a circulé autant ?

16 R. [10:23:46] Excusez-moi, je n'ai pas compris la première partie de votre question.

17 Q. [10:23:50] Excusez-moi.

18 Si j'ai bien compris, est-ce que vous aviez une idée, un avis pour... sur la raison pour
19 laquelle certaines personnes ou certains groupes essayaient de simplifier à l'excès
20 la... le conflit, en disant « il s'agit simplement d'un conflit religieux ».

21 R. [10:24:03] Je ne suis pas sûr que cela était voulu, était intentionnel *pour essayer
22 de tromper.

23 Je pense que, lorsqu'un conflit éclate dans un pays comme la République
24 centrafricaine que la plupart des gens sont incapables de situer sur une carte du
25 monde, , alors, les journalistes et d'autres reporters disent « cela rappelle des conflits
26 dans d'autres régions, d'autres études, d'autres conflits en Afrique ou au Moyen-
27 Orient, ou en Amérique du Sud », et affirment que ces conflits sont les victimes de
28 simplification à différentes étapes, différents stades et différents niveaux. Donc, je ne

1 pense pas que cela aille beaucoup plus loin que cela, ou en tous les cas, ce n'est pas
2 quelque chose sur lequel... sur laquelle je me suis penché réellement.

3 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [10:25:06]

4 Q. [10:25:08] Toujours sur cet article, à 0033, j'ai vu quelque chose, et dans la mesure
5 où vous êtes un des auteurs, vous vous souviendrez peut-être de ce que vous aviez
6 écrit. Et je lis, c'est vers le... le bas de la page : « En fait, ces groupes d'autodéfense —
7 armés avec des armes simples comme des arcs, des fusils de chasse — se trouvent
8 couramment en... dans la région d'Afrique centrale. Par exemple, *au nord de
9 l'Ouganda et au Sud-Soudan , de jeunes garçons, les Arrow Boys, se sont formés
10 dans les années 90 pour protéger les villages victimes de *l'ARS. »

11 Donc, si j'ai bien compris votre CV, vous avez également fait des recherches en
12 Ouganda, et cette déclaration pourrait venir de là. Et dans la mesure où de grandes
13 parties de cette... une grande partie de cette Chambre connaît également la situation,
14 je serais intéressé de savoir quels sont les parallèles que vous avez pu identifier entre
15 ces jeunes garçons qui portent des flèches et les Anti-balaka.

16 R. [10:26:14] Oui, c'est exact. Avant de... d'être... d'aller en RCA et de choisir cela
17 comme sujet de recherche, j'étais chercheur sur le terrain, chercheur principal dans le
18 conflit des... de l'Armée de résistance des... des Lords. Donc, j'ai fait un certain
19 nombre de rapports et ceci me permet de... de constater qu'il y avait des similitudes ;
20 et c'est un petit peu ce dont nous avons parlé lundi, à savoir qu'il y a une histoire en
21 certaines... dans certaines régions d'Afrique, en... au Sud-Soudan et à l'est de la RDC,
22 où la population locale, les communautés, les villageois, notamment dans certaines
23 régions éloignées, où l'État n'est pas à même d'apporter la... de garantir la sécurité. Et
24 quelquefois, même, c'est l'État qui est la source de l'insécurité. Et la... les populations
25 locales vont se regrouper en organisations informelles pour protéger leurs... leurs
26 villages et les régions. Et c'est ce que nous avons vu dans de nombreux cas en
27 Afrique centrale.

28 Et donc, ces jeunes garçons portant des flèches, dans l'ouest ou au sud... dans le

1 Sud-Soudan, avaient formalisé ou s'étaient regroupés de manière formelle pour
2 répondre à cela et répondre à la... la Résistance armée du Seigneur, puisque leur
3 région était très éloignée. Et ils ont créé des groupes d'autoprotection armés de
4 machettes, de bâtons, des... avec des points de contrôle à l'extérieur du village et,
5 lorsque l'on se promenait, on pouvait, le soir, rencontrer de jeunes hommes pour...
6 qui étaient là pour s'assurer... pour savoir qui était dans les parages. Donc c'était une
7 sorte de... d'autodéfense organisée.

8 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [10:28:17] Merci.

9 M. HANNIS (interprétation) : [10:28:18] Merci, Monsieur le juge.

10 Q. [10:28:26] Pour en revenir à votre déclaration, à la page 0132 du document
11 de... 2091, vous dites que vous avez parlé, le 20 février, à un combattant anti-balaka
12 dans la région Boy-Rabé, à Bangui. Et vous vous en souvenez ?

13 R. [10:28:47] Oui.

14 Q. [10:28:49] Et dans vos... à l'onglet 6 de vos notes, à la page 0284 du document
15 2091, vous dites que cette personne vous a dit — et je cite : « Vas-y maintenant... ou
16 l'objectif (*se reprend l'interprète*) l'objectif maintenant était d'attendre le processus de
17 désarmement et de réconciliation et de réintégration. » — Désarmement,
18 démobilisation et réintégration.

19 R. [10:29:24] Réintégration.

20 Q. [10:29:26] Oui, réintégration. Et qu'il espérait obtenir un soutien pour aller à
21 l'école ou démarrer une petite entreprise ou faire partie de l'armée ; est-ce exact ?

22 R. [10:29:37] Oui, c'est exact.

23 Q. [10:29:38] Concernant les musulmans, ce combattant, cette personne vous a dit —
24 et je cite : « Il n'y a pas de problème avec tous les musulmans. Nous pouvons vivre
25 ensemble. Le problème, ce ne sont pas les musulmans contre les chrétiens. Il y a
26 également des chrétiens dans Séléka. Ceux qui soutiennent Séléka devraient
27 demander... en fait, simplement demander le pardon. ».

28 Et vous vous souvenez que c'est ce que vous a dit ce combattant anti-balaka ?

1 R. [10:30:05] Oui.

2 Q. [10:30:06] Ah ! Est-ce que c'est un entretien que vous avez mené avec l'aide de
3 votre interprète à 70 pour-cent ?

4 R. [10:30:21] Ça, je ne sais plus qui était là. Je ne me souviens pas quel était
5 l'interprète que j'avais pour chacun des entretiens que j'ai eus.

6 Q. [10:30:35] Très bien.

7 Bon, puisqu'on est à Boy-Rabé et qu'on parle des Anti-balaka : le 27 février, à en
8 croire le paragraphe 50 de cette déclaration* 2091-0137, vous avez parlé avec deux
9 jeunes de Boy Rabe d'un gabarit pour les... cartes d'identité anti-balaka. Vous vous
10 souvenez de ça ?

11 R. [10:31:06] Oui, oui, oui, je m'en souviens.

12 *Q. [10:31:08] Vous les avez payes?

13 R. [10:31:15] Et je n'ai jamais payé qui que ce soit, que ce soit pour des informations
14 ou pour accepter un entretien.

15 Q. [10:31:23] J'ai des questions sur votre rapport Au-delà des gros titres, les moteurs
16 de la violence, 2014 — je crois que c'est la date du rapport, n'est-ce pas, 2014 —, et
17 dans votre déclaration, au paragraphe 44.

18 Dans la première introduction de ce rapport, *la dernière phrase du paragraphe est :
19 « Les Anti-balaka, un groupe qui s'est professionnalisé, ont obtenu des armes
20 professionnelles et ont attaqué Bangui en décembre 2013, en affaiblissant ainsi la
21 Séléka qui quittera la capitale dès janvier. »

22 Et je vois que, pour cette déclaration, c'est... il n'y a pas de note de bas de page. Est-ce
23 que c'est parce que c'est une introduction ou une déclaration générale de ce qui va
24 suivre ?

25 R. [10:32:26] Parfois, on en ajoute, parfois pas ; parfois on ne prend pas toutes les
26 références dans le résumé, parce que le résumé introductif reprend ce qu'il y a par la
27 suite dans le rapport, dans le corps du rapport.

28 Q. [10:32:45] Donc, ça revient dans le rapport avec des informations plus spécifiques,

1 n'est-ce pas ? Et alors, il y aurait, dans le rapport, des notes en bas de page pour
2 préciser ce qu'il y a dans le paragraphe précité ; c'est exact ?

3 R. [10:33:01] Oui, oui, c'est comme ça qu'un rapport est construit d'habitude, en effet.

4 Q. [10:33:08] Je pense que vous avez dit que nous avions ici le reflet du sentiment
5 que reprenait cette... cette personne individuelle à ce moment-là.

6 R. [10:33:30] Vous voulez dire par rapport à l'attaque du 14... du 5 décembre, n'est-ce
7 pas ?

8 Q. [10:33:37] Oui.

9 R. [10:33:39] Oui. Et les sources publiques et correctes (*sic*).

10 Q. [10:33:41] Oui, je sais que c'est une question difficile, mais est-ce que vous
11 pourriez nous dire combien de personnes interrogées pendant ce voyage en
12 février vous auraient donné l'impression que ce qu'ils vous disaient était le reflet
13 d'un sentiment partagé communément ?

14 R. [10:34:02] Non, je ne crois pas que je puisse être plus précis. Que dire ? Et
15 reprendre ce qu'il y a dans les différentes sources, l'information disponible dans le
16 public, tout cela établissant le cadre général pour cette déclaration, le contexte.

17 Q. [10:34:23] Oui, ça semble logique.

18 Un peu plus loin, dans le même rapport, vous décrivez comment les Anti-balaka
19 sont décentralisés, divisés en différents groupes et, très souvent, avançaient des
20 revendications politiques qui n'étaient pas organisées et qui n'étaient pas très claires.
21 Et vous ajoutez : « Des gangs criminels, des bandes criminelles et des groupes de
22 jeunes au chômage continuaient à se réunir en groupes anti-balaka, et pillaient et
23 tuaient des civils au nom de faux Anti-balaka, finalement. » C'est bien ceux-là qui
24 pillaient et tuaient les civils, n'est-ce pas ?

25 R. [10:35:20] Oui, oui, c'est bien ça.

26 Q. [10:35:21] Et la source pour ce commentaire dans la note en bas de page n° 85 que
27 l'on retrouve au *CAR-OTP-2001-2588 qui donne les sources, je cite : commandants
28 et combattants anti-balaka, et interviews des auteurs. Vous vous souvenez de cela ?

1 R. [10:35:50] Oui.

2 Q. [10:35:51] Vous vous souvenez combien de personnes cela représente, combien de
3 combattants et de commandants anti-balaka vous avez pu rencontrer pour étayer
4 cette déclaration sur ces faux Anti-balaka ?

5 R. [10:36:10] Je peux pas vous donner un chiffre exact. Mais si vous parcourez toutes
6 les notes, vous avez plusieurs membres des Anti-balaka qui y font référence, à
7 plusieurs reprises.

8 Q. [10:36:25] Oui, je dois dire que, moi, j'ai pas vraiment pu trouver de source qui
9 était directement identifiée, soit un combattant, soit un commandant anti-balaka, et
10 qui faisait état de ce que l'on vient de discuter.

11 La question suivante. Dans ce rapport au 2001-2579, il y a eu, dit-on, des combats
12 entre les Anti-balaka d'origine et les faux, avec le mépris des Anti-balaka originels
13 par rapport à l'autre groupe puisque ceux-là portaient ombrage à leur réputation. Et
14 c'est ce que l'on retrouve, d'ailleurs, en note de bas de page 86, à la page 2001-2588, si
15 c'est une source, et il y a une citation : « Un travailleur d'une organisation
16 internationale d'aide et quelqu'un qui est là pour surveiller le respect des droits
17 humains. ».

18 Alors, ma question, c'est : cette source, c'est qui ? C'est une source unique, c'est deux
19 sources différentes, séparées ? C'est une personne qui s'occupe de l'aide
20 internationale et l'autre de la surveillance du respect des droits humains ?

21 R. [10:37:48] Ah ! Je ne sais pas, je ne sais pas, je dois... je dois vérifier s'il s'agit d'une
22 ou deux sources. Je ne suis pas sûr. Je sais pas. Il y a une virgule ici, mais je ne sais
23 pas si c'est une personne ou deux personnes, une source ou deux sources.

24 Q. [10:38:03] Et l'on parle de communication par courriel ; courriel au singulier, donc
25 on pourrait supposer qu'il ne s'agit que d'une seule personne.

26 R. [10:38:12] Oui, en effet.

27 Q. [10:38:14] Est-ce que vous avez encore ce courriel ?

28 R. [10:38:16] Non, j'ai plus accès à cette boîte de courriels.

1 Q. [10:38:22] Est-ce que vous avez donné une version de ce courriel au Bureau du
2 Procureur ?

3 R. [10:38:27] Non.

4 Q. [10:38:30] Combien de combats y aurait-il eu entre les vrais et les faux
5 Anti-balaka, pensez-vous ? Est-ce que vous avez un chiffre en tête qui soit
6 spécifique ?

7 R. [10:38:43] Non, je n'ai pas de chiffre spécifique en tête.

8 Q. [10:38:47] Est-ce que vous vous souvenez qui était la source qui vous a inspiré ici ?

9 R. [10:38:54] Non, non, pas spécifiquement. Ici, je m'en souviens pas.

10 Q. [10:38:58] Et si vous deviez retrouver la personne, est-ce que vous pourriez le faire
11 en parcourant vos anciens courriels ?

12 R. [10:39:10] Oui, si on me donnait accès à ces... ces courriels. Je ne sais même pas
13 s'ils existent encore, parce que ça fait longtemps que je ne travaille plus là. Mais
14 potentiellement, je pourrais retrouver, mais il faudrait que j'aie accès.

15 Q. [10:39:31] En fait, si je vous pose la question, c'est parce que ce serait intéressant
16 de voir, justement, combien de rapports il y avait, d'où ils venaient, ce qu'ils disaient
17 réellement. Je ne sais pas si c'est juste que je vous demande ceci, mais est que, vous,
18 vous seriez disposé à essayer d'identifier ce contact et voir avec eux comment vous
19 pourriez retrouver les... les rapports ?

20 R. [10:39:56] Moi, je préférerais qu'on poursuive pas en ligne... en audience à huis
21 clos, peut-être. Ce serait plus juste.

22 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [10:40:07] Je crois que c'est tout
23 à fait juste. Il est... il est... il est juste que vous posiez la question, Maître Hannis, mais
24 il est juste aussi « au » témoin de demander que cela soit suivi hors audience
25 publique.

26 M. HANNIS (interprétation) : [10:40:23] Oui, merci. Merci, en tous les cas.

27 Q. [10:40:27] Bon. Reprenons, alors, le paragraphe 48 de la déposition dont nous
28 parlions à l'instant, au document 2091-0136 et 0137 de votre rapport, enfin de votre

1 déclaration, je veux dire.

2 Vous dites... Vous parlez donc de ce que vous aviez entendu des Anti-balaka, sur les
3 Anti-balaka, mais vous dites que c'est aussi une information dont vous avez entendu
4 parler par des journalistes locaux avec qui vous aviez parlé. Et là, c'est au pluriel.
5 Alors, vous aviez parlé avec combien de journalistes, si vous vous rappelez, bien sûr,
6 qui vous auraient parlé de *ce combat entre vrais et faux Anti-balaka ?

7 R. [10:41:29] Je ne peux pas répondre de manière spécifique, trois, cinq, sept.*Je
8 pense que c'est de cet ordre, c'est au pluriel, mais je ne sais pas exactement combien
9 de personnes m'ont fait état de cet... de ces événements-là.

10 Q. [10:41:47] Très bien. Je voudrais parler d'autre chose qu'on a aussi au rapport.

11 Mais je vérifie l'heure qu'il est. On travaille jusqu'à 11 heures, n'est-ce pas ?

12 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [10:42:01] Oui, je sais pas, je
13 sais pas quelle est votre intention par rapport, justement, au temps.

14 M. HANNIS (interprétation) : [10:42:11] Je peux dire... je suis presque au bout de...
15 de mes pages de préparation. Je suis à la page 8 sur 10, donc j'essayerai de terminer
16 avant 11 heures.

17 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [10:42:24] Rien n'est
18 obligatoire, de toute façon. Prenez le temps qu'il vous faut.

19 M. HANNIS (interprétation) : [10:42:31]

20 Q. [10:42:32] Dans votre rapport de juin 2015, donc, sur les activités des seigneurs de
21 la guerre... Et c'est ce que nous avons, d'ailleurs, à l'onglet n° 4 de notre liste : CAR-
22 OTP-2091-0202... 0233 (*sic.*) — je crois qu'on en a déjà un peu parlé lundi. Quand on
23 prend la page 2091-0214... Laissez-moi... de trouver la citation exacte.

24 Vous parlez des groupes anti-balaka, qu'ils ont lancé une attaque coordonnée sur
25 Bangui en décembre... le 5 décembre 2013, et... qui a repoussé les Séléka — dans les
26 semaines d'après — de la capitale, et que cette attaque était « menée par les membres
27 de la Garde résidentielle ».

28 Alors, j'imagine que c'est une erreur de frappe et c'est pas « résidentielle », mais

1 « présidentielle », n'est-ce pas ?

2 R. [10:44:06] Oui, oui, oui, en effet. Le « p » est resté dans ma main, visiblement.

3 Q. [10:44:13] Oui, ça nous arrive à tous.

4 Et puis je poursuis : « La violence était perpétrée par des centaines de civils non
5 formés, non entraînés, des agriculteurs, des jeunes et des enfants soldats qui avaient
6 pris les armes contre les Séléka, du fait des tueries très étendues, mais aussi du
7 pillage et des autres abus. » Fin de citation. C'est exact ?

8 R. [10:44:47] Oui, c'est exact.

9 Q. [10:44:51] Alors, la source pour ces notes en bas de page, c'est la
10 note.... 110 et 111 — afin que ce soit consigné au procès-verbal. Et je vais en reparler
11 dans une minute. Et d'ailleurs, si l'on prend la page 0215 de ce même rapport, vous
12 parlez *des Anti-balaka qui avaient poussé la Séléka à sortir, après quoi ils avaient
13 lutté pour former un front uni politiquement, militairement et économiquement. Et
14 alors, là, vous nous décrivez tout cela comme étant, en fait, le résultat de ces trois
15 noyaux de Anti-balaka dont on a parlé lundi. Mais la citation déclare que ces trois
16 groupes , je cite : " s'identifiaient ou étaient associés aux AB. "

17 Ça fait penser aux équipes de baseball aux États-Unis.

18 Mais, moi, vous savez, je suis l'un des supporters d'une équipe, mais ce n'est pas
19 pour autant que je suis associé. Alors, quelle est la différence entre un groupe associé
20 aux Anti-balaka et un groupe qui s'identifie avec les Anti-balaka ? Quelle différence
21 faites-vous ?

22 R. [10:46:20] Vous savez, on identifie ces groupes de Anti-balaka. C'est une
23 organisation qui est très décousue. Qui décide si on est membre des Anti-balaka ou
24 pas ? C'est à ça, finalement, que, fondamentalement, revient la question pivot.
25 Certains de ces groupes sont nés de manière organique. Et, d'ailleurs, je crois que,
26 dans un des rapports, je fais référence à ces jeunes hommes qui ont entendu ce qui se
27 passait à la radio et qui se sont simplement rendus sur la ligne de front pour
28 rejoindre les Anti-balaka. Et donc, puisqu'ils se dirigeaient en marchant vers la ligne

1 de front, une fois qu'ils sont arrivés sur place, on peut se dire qu'ils se sont associés
2 au groupe des Anti-balaka qui marchait sur la capitale. Et puisqu'ils sont sur le point
3 d'arriver sur la ligne de front, avant d'y être, ils s'identifient aux Anti-balaka, mais
4 ils n'ont pas encore rejoint... La frontière est floue. C'est... En fait, c'est un processus
5 qui est fluide. C'est... C'est difficile de saucissonner, de trancher de manière claire et
6 nette.

7 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [10:47:53] Donc, vous vous
8 identifiez à une équipe, mais vous n'y êtes pas associé dans la mesure où vous n'êtes
9 pas actif à (*sic*) l'équipe.

10 M. HANNIS (interprétation) : [10:48:06] Oui, mais autant j'aurais voulu être dans
11 cette équipe de baseball, je n'étais pas associé. C'est vrai.

12 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [10:48:16] Eh bien, c'est pareil
13 pour moi pour mon équipe de football.

14 M. HANNIS (interprétation) : [10:48:21] Oui, merci.

15 Q. [10:48:22] En fait, la note en bas de page pour tous ces commentaires dans ce
16 rapport sur ces trois sous-groupes, eh bien, c'est ce que l'on retrouve en bas de la
17 page CAR-OTP-2091-0230. Et les sources sont décrites comme étant : « Entretien de
18 l'auteur avec plusieurs coordonnateurs d'organisations humanitaires, de travailleurs
19 sociaux internationaux, de journalistes locaux et de participants à la mission des
20 Nations Unies à Bangui en février 2015. »

21 Alors, est-ce que, si vous vous en souvenez... Est-ce que vous vous souvenez qui
22 vous avez rencontré ? Est-ce qu'il s'agissait d'une seule organisation humanitaire ou
23 plusieurs ? Est-ce que vous vous souvenez ?

24 R. [10:49:23] Je ne suis pas 100 pour-cent sûr. Je crois qu'il s'agissait d'une seule
25 personne, en effet.

26 Q. [10:49:28] Et... Mais vous connaissez quel est le nom de l'organisation précise que
27 représentant... que représentait cette personne ?

28 R. [10:49:35] Je crois que c'est la personne qui, en général, organisait les réunions de

1 sécurité, donc, des Nations Unies et du... du Bureau des Nations Unies pour la
2 coordination humanitaire — l'acronyme en anglais, c'est l'OCHA.

3 Q. [10:50:02] Merci.

4 Est-ce que vous vous souvenez combien de travailleurs humanitaires ou de sources
5 vous avez rencontrés avant d'arriver à cette déclaration ici ?

6 R. [10:50:12] Non, je ne me souviens pas vraiment.

7 Q. [10:50:13] Et vous vous souvenez de quelles agences exactement ils provenaient ?

8 R. [10:50:17] Non, pas vraiment.

9 Q. [10:50:20] Et combien de journalistes locaux, puisque vous l'avez mis au pluriel ?

10 R. [10:50:25] Non, là, je n'ai pas de réponse très précise sur cette déclaration-là.

11 Q. [10:50:30] J'imagine alors que vous ne pouvez pas nous dire si l'information que
12 chacun (*sic*) de ces personnes vous aurait donnée était une information directe ou
13 indirecte, ou simplement plus éloignée ?

14 R. [10:50:48] Je comprends très bien combien vous êtes intéressé par le niveau
15 d'information, mais, vous savez, ça fait tellement longtemps que j'ai mené ces
16 entretiens, je ne sais plus exactement. Je ne sais plus quelle est la citation que je dois
17 attribuer à tel entretien ou à telle personne. Aujourd'hui, ça devient un peu
18 compliqué de refaire ce travail de retraçage.

19 Q. [10:51:14] Dans la mesure où vous vous souviendriez qui étaient ces personnes,
20 est-ce que vous pouvez nous dire si vous les connaissiez vraiment bien ou vous les
21 aviez simplement rencontrées aux fins de votre... de vos travaux de recherche ?

22 R. [10:51:27] La majorité des personnes que je rencontrais, je les rencontrais une fois
23 ou deux fois. Donc, j'essayais d'établir une certaine relation pour pouvoir obtenir des
24 réponses aux questions que je posais. J'ai rencontré beaucoup de gens en trois
25 semaines. Et la majorité des gens, je les rencontrais une fois, maximum deux fois.

26 Q. [10:51:47] J'imagine que vous comprenez ce à quoi je veux aboutir. Ces personnes
27 que vous n'avez pas connues depuis très longtemps, est-ce que vous avez pu évaluer
28 s'ils avaient eux-mêmes des préjugés ou s'ils faisaient des spéculations ou s'ils

1 exagéraient dans leur déclaration ?

2 R. [10:52:08] Oui, c'est exact. Ça peut se passer, mais c'est justement du fait que
3 plusieurs sources font état de la même chose alors qu'elle ne se connaissent pas entre
4 elles... permettent de supposer qu'il y a quand même un certain niveau de validité
5 dans ce qui est dit, puisqu'il est rare que les journalistes, les travailleurs
6 humanitaires, et cetera, tout le monde arrive à la même conclusion ou à la même
7 déclaration si... mais je ne procède pas à des vérifications par rapport à la personne
8 individuelle. Je procède à des vérifications de confluence d'informations.

9 Q. [10:52:56] Oui, ça me semble assez logique.

10 Je voudrais vous poser une question sur la page * 2091-0216, au milieu de la page,
11 quand on parle justement de ces sous-groupes anti-balaka. On a des dirigeants qui
12 ont des ambitions politiques et qui n'ont pas vraiment réussi à contrôler les groupes
13 anti-balaka. Par contre, les commandants militaires et les commandants FACA
14 s'avéraient être de bons... de commandants... de bons commandants forts pour ces
15 structures anti-balaka. Et le capitaine Joachim Kokaté, par exemple, *et le lieutenant
16 Maxime Mokom et le caporal Alfred Yekatom de la Garde présidentielle ont pu
17 utiliser leur expérience militaire pour prendre le contrôle de ces groupes anti-balaka.
18 Et c'est ce que nous retrouvons à la note en bas de page n° 129.

19 Et je suppose... Je vous propose l'idée suivante : *il y aura des preuves plus tard
20 selon lesquelles M. Yekatom n'était pas membre de la Garde présidentielle. Vous
21 n'avez aucune information qui permette de contredire ou confirmer ceci ?

22 R. [10:54:40] Oui, moi, je m'en tiens à ce qu'il y a dans le rapport. Je... C'est
23 l'information que j'avais à l'époque et je n'ai pas, pour autant, poursuivi mes
24 enquêtes sur ce point-là depuis lors. Mais c'étaient les connaissances que j'avais à
25 l'époque où j'ai rédigé ce rapport.

26 Q. [10:55:04] Et, justement, dans... dans les sources à la note en bas de page 129 :
27 « Auteur, interviews, ancien officier FACA, membre anti-balaka, journalistes locaux,
28 Bangui, février 2015. » Et est-ce que vous vous souvenez laquelle de ces sources vous

1 aurait dit que M. Yekatom était dans la Garde présidentielle ?

2 R. [10:55:40] Mon hypothèse est qu'ils l'ont tous dit. Et une fois de plus, je ne peux
3 pas relier les déclarations à une personne individuelle, à un informateur individuel.
4 Puisque je donne trois références, c'est que, en général, ils ont tous parlé du sujet qui
5 est abordé dans la ligne pour lesquelles (*sic*) j'apporte cette référence.

6 M. HANNIS (interprétation) : [10:56:19] Est-ce que vous me donnez un instant pour
7 pouvoir consulter avec mon équipe ?

8 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [10:56:22] *Of course*.

9 M. HANNIS (interprétation) : [10:56:24] Merci.

10 (*Discussion au sein de l'équipe de la Défense*)

11 Monsieur le Président, en fait, j'en ai encore pour 10 minutes et j'aurai fini. Donc, je
12 ne sais pas si vous voulez poursuivre maintenant.

13 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [10:59:12] Je crois que vous
14 pouvez poursuivre et terminer.

15 M. HANNIS (interprétation) : [10:59:16]

16 Q. [10:59:17] Bon, tout d'abord, une question générale, Monsieur Agger.

17 Dans vos notes, il y a certains points que je ne retrouve pas dans le rapport, nulle
18 part. Est-ce que cela nous amène à penser que ce sont des informations qui, dès lors,
19 ont été « conçues » non fiables ou n'appartenant pas au sujet de votre rapport ?

20 R. [10:59:47] Non, pas nécessairement. Vous savez, quand on passe à la phase
21 rédactionnelle, il y a des choses qu'on reprend, il y a des choses qu'on ne reprend
22 pas. C'est un choix d'analyse, finalement, en fonction de l'objectif du rapport. Donc,
23 ce n'est pas forcément le reflet de ce qui est exact et ce qui ne l'est pas.

24 Q. [11:00:13] Souvent, vous faites référence aux groupes FACA qui étaient plus
25 organisés. Et dans la mesure où vous faites référence au fait qu'il y avait des
26 éléments, au sein de la FACA, qui étaient certainement plus organisés, est-ce que...
27 — je pense que c'est ce que vous avez également écrit — est-ce que vous êtes
28 d'accord pour dire qu'il y a également des exceptions et peut-être que tous n'étaient

1 pas organisés ; est-ce exact ?

2 R. [11:00:46] Oui. Ce que j'ai essayé de dire, c'est que lorsque vous comparez les trois
3 clusters généraux Anti... d'Anti-balaka, il semblerait que les plus organisés parmi
4 ces trois clusters étaient les FACA. Mais nous pouvons également dire que si l'on
5 parle de la FACA comme... en tant qu'armée, elle n'était pas toujours... elle n'avait
6 pas toujours une structure de commandement très claire, elle était un peu décousue
7 et désordonnée, incohérente.

8 Mais je suis d'accord avec vous, c'est assez complexe, car il y avait également des
9 sous-divisions à l'intérieur. Je suis d'accord avec vous, c'est assez complexe.

10 Q. [11:01:34] Dans le rapport, vous parlez de... d'anciens membres de la FACA qui
11 étaient proches de Bozizé. Vous seriez d'accord pour dire qu'il y avait certains
12 membres de la FACA et de... dans l'Anti-balaka, qui n'étaient pas des proches de
13 Bozizé ni qui le soutenaient après 2014 ou 2013 ?

14 R. [11:01:54] Oui, je serais d'accord avec cela.

15 Q. [11:01:58] Êtes-vous d'accord pour dire que certains groupes FACA, dans les
16 Anti-balaka, et... ont vu des civils rejoindre spontanément au fur et à mesure que le
17 temps passait pendant ce conflit ?

18 R. [11:02:15] Oui, je serais d'accord avec cela.

19 Q. [11:02:17] Et seriez-vous également d'accord pour dire que dans certaines régions
20 *où il y avait un ComZone membre des FACA,
21 parfois des locaux se disaient anti balaka sans que ce même ComZone ne sache qu'ils
22 se réclamaient du groupe.

23 R. [11:02:42] Oui, c'est tout à fait possible.

24 *(Discussion au sein de l'équipe de la Défense)*

25 Q. [11:03:41] Monsieur Agger, merci beaucoup pour votre temps.

26 M. HANNIS (interprétation) : [11:03:45] Monsieur le Président, je pense que j'en ai
27 terminé avec mon contre-interrogatoire.

28 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [11:03:50] Merci, Monsieur

1 Hannis.

2 Et je remercie particulièrement M. Agger. Et, normalement, nous souhaitons un bon
3 voyage de retour aux témoins qui sont dans la salle, mais puisque vous êtes à
4 Kampala...

5 Ah ! Monsieur Iverson, vous avez une question à poser, je pense.

6 M. IVERSON (interprétation) : [11:04:08] Je demanderais une question... la possibilité
7 de poser une question supplémentaire, J'ai une question très brève qui demandera
8 cinq minutes.

9 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [11:04:16] Voyons ce que vous
10 voulez demander et, ensuite, nous verrons.

11 Bien, Monsieur le... le témoin, c'était... c'était un petit peu trop tôt de vous dire au
12 revoir.

13 QUESTIONS SUPPLÉMENTAIRES DU PROCUREUR.

14 PAR M. IVERSON (interprétation) : [11:04:37]

15 Q. [11:04:37] Je voulais simplement poser quelques questions concernant votre
16 réunion avec Ngaïssona, et son... le conseil de la Défense vous a déjà posé quelques
17 questions à cet égard.

18 Ma première question : vous avez rencontré Ngaïssona et vous n'aviez pas de
19 rendez-vous avec lui. Vous avez essayé de prendre contact avec lui, sans succès.
20 Vous êtes allé dans... autour de chez lui, vous avez pu trouver et voir... identifier où
21 il habitait. Et vous êtes arrivé sans rendez-vous et, au bout d'une vingtaine de
22 minutes, d'après votre déclaration, il finit par accepter de vous rencontrer.

23 Et vous le rencontrez, donc. Il est donc habillé de manière informelle, il est sur sa
24 terrasse, et ce pendant une heure et demie.

25 Question : pourquoi est-ce qu'il a accepté de vous rencontrer alors que vous êtes
26 arrivé sans être annoncé ?

27 R. [11:05:21] Bien. Je pense que, comme je l'ai dit un peu plus tôt, très souvent, les
28 gens veulent raconter leur histoire. Et l'impression que j'avais était qu'il souhaitait

1 me parler et me... et il était le coordinateur des Anti-balaka à ce moment-là et
2 souhaitait me dire... me parler de son programme politique, ce qu'il faisait, sur... sur
3 quoi il travaillait, ce qu'il recherchait. Et je pense que c'était simplement une façon
4 pour me parler de son programme et de son point de vue.

5 Q. [11:06:01] Savez-vous s'il cherchait à obtenir quelque chose de... de... de vous ?

6 R. [11:06:09] Bien, nous en avons parlé un petit peu. Il... D'une certaine façon, il
7 essayait de m'impliquer dans certains projets de développement, peut-être que
8 j'aurais pu être intéressé. Mais, en fait, il ne m'a rien demandé en particulier, rien,
9 rien en échange. Nous avons eu simplement une conversation et c'était tout. C'était
10 une conversation cordiale, agréable, rien du genre « donnez-moi A ou B ou C ». Il n'a
11 fait aucune demande. Il a simplement expliqué ce qu'il faisait et... disant... disant que
12 des investisseurs étrangers pourraient être intéressés par cela. C'était plutôt dans ce
13 sens qu'allait la conversation.

14 Q. [11:06:48] Et, ensuite, il y a eu beaucoup de questions lundi et aujourd'hui encore
15 qui... faisant référence aux... aux faux Anti-balaka de diverses façons. Je voulais
16 simplement vous donner la possibilité de préciser les choses.

17 Je vais simplement lire le paragraphe 32 de votre déclaration, qui... qui a été déposée
18 comme preuve. Dans votre... les... les dernières phrases, vous dites : « J'ai été très
19 sceptique en entendant Ngaïssona dire qu'il ne dirigeait que les vrais Anti-balaka
20 non criminels, car le seul individu armé avec un tant soit peu d'organisation
21 apparente était considéré comme un Anti-balaka. Tous les Anti-balaka avec lesquels
22 j'ai discuté ont parlé de leur protection contre la Séléka et les musulmans. Et je pense
23 qu'il n'y avait pas de distinction réelle entre les faux et les vrais Anti-balaka. »

24 Je voulais simplement vous demander si vous vous en tenez à ce que vous aviez dit
25 dans votre déclaration ou si vous avez quelque chose à ajouter, à préciser concernant
26 cette déclaration.

27 R. [11:07:56] Ma référence sur ce point, c'est que la raison pour laquelle je ne vois pas
28 qu'il y a une différence notable, c'est que ce que l'on appelle « les faux Anti-balaka »

1 et « les vrais Anti-balaka », à mon sens, sont auteurs de violence, sont armés,
2 commettent des atrocités, pillent, détruisent. Et dans ce sens, pour moi, c'est, en fait,
3 le facteur décisif. Je les ai vus impliqués dans des actes de violence, je l'ai vu... les ai
4 vus à... à Bangui dans les rues avec des machettes, aux points de contrôle. Et les gens
5 m'ont dit comment est-ce qu'ils ont fui la violence des Anti-balaka.

6 Et que... si, dans un rapport, nous essayons de faire la distinction entre les faux et les
7 vrais, c'est une distinction analytique, mais, dans la réalité, sur le terrain, je pense
8 qu'ils... c'était bonnet blanc et blanc bonnet.

9 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [11:08:58] Monsieur Iverson,
10 j'ai, maintenant, une question.

11 Q. [11:09:00] Concernant cet ... ce paragraphe 32 et les deux phrases qui ont été... qui
12 vous ont été lues par M. Iverson, vous ne parlez pas uniquement de ce que pourrait
13 être la différence ou ne pas être la différence entre les faux Anti-balaka et les vrais
14 Anti-balaka.

15 Vous faites également référence à M. Ngaïssona personnellement, lorsque vous dites
16 « j'ai été très sceptique en entendant Ngaïssona dire qu'il ne dirigeait que les... », et
17 cetera, je ne vais pas répéter ce qui a été lu.

18 Et avec votre réponse maintenant... en fait, vous n'avez pas du tout parlé de cela
19 dans votre réponse, je pense. Votre réponse était... est restée très générale, si je puis
20 dire.

21 R. [11:09:48] Oui. Bien. Je pense qu'il faudrait que je revienne sur le point suivant, à
22 savoir que je n'ai pas particulièrement regardé ou je ne me suis pas penché sur le
23 commandement et la contrôle... le contrôle — pardon — de M. Ngaïssona concernant
24 des événements particuliers. Je me suis intéressé aux Anti-balaka de manière plus
25 générale. Et c'est la raison pour laquelle je me suis exprimé en termes généraux
26 concernant le niveau de violence, le... le... le programme politique, la responsabilité
27 générale des... pour les atrocités. Mais je ne... n'ai pas essayé de voir si M. Ngaïssona
28 ou d'autres dirigeants anti-balaka étaient directement impliqués dans les violences.

1 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [11:10:38] Oui, bon, c'était un...
2 une... une précision.

3 Monsieur Iverson, avez-vous d'autres questions ?

4 M. IVERSON (interprétation) : [11:10:44] C'est tout.

5 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [11:10:44] Merci. Je ne dirais
6 pas « enfin », mais, donc, c'est la fin des petites questions complémentaires qui vous
7 ont été posées.

8 Et une fois de plus, merci beaucoup, au nom de la Chambre et des juges, pour votre
9 disponibilité et nous avoir aidés à établir la vérité... être venu pour nous aider à
10 établir la vérité.

11 Et bonne journée.

12 Et nous allons terminer aujourd'hui. Et nous reprenons demain avec le témoin
13 P-1577.

14 M^{me} L'HUISSIER : [11:11:17] Veuillez vous lever.

15 (*L'audience est levée à 11 h 11*)

16 RAPPORT DE CORRECTIONS

17 Les corrections suivantes, indiquées par un astérisque dans la transcription et non
18 incluses dans l'enregistrement audio-visuel de l'audience sont implémentées dans la
19 transcription.

20 Page 3 ligne 26 à page 4 ligne 2 :

21 “R. [09:38:44] Il y a deux rapports. Il y en a un qui est arrivé et qui s'appelle *Behind*
22 *the Headlines*, en anglais, et qui est au début du conflit. Comme on le dit, c'est celui
23 qui aborde le conflit religieux. Et nos objectifs étaient d'analyser ces... ces grands
24 titres, et aller un peu plus en profondeur, et essayer de voir quel était le... le concept
25 en question. “

26 Est corrigé par

27 “R. [09:38:44] Il y a deux rapports, un qui est arrivé au début du conflit, qui s'appelle
28 *Behind the Headlines*, en anglais, notre but était, comme l'indique le titre, d'aller au-

1 delà des gros titres; il abordait le conflit religieux. Et nos objectifs étaient d’aller au
2 delà de ces gros titres et de fournir aux décideurs politiques et autres des
3 informations en profondeur à propos des tenants et aboutissants de ce conflit.”

4 Page 7 ligne 5:

5 « CAR-OTP-2019-207 (*sic*) » est corrigé par « CAR-OTP-2091-0127»

6 Page 15 lignes 7-8

7 « , mais il est représenté... indiqué comme étant le seul des leaders de cette attaque
8 du 5 décembre. » est corrigé par

9 « mais plutôt cité comme l’un des leaders de cette attaque du 5 décembre. »

10 Page 24 lignes 27-28 :

11 « CAR-OTP-201-2588 (*sic*) est une liste qui dit... est une source qui dit qu'il... qu'il
12 avait des tweets avec les combattants et les commentant... commandants anti-balaka,
13 des interviews et des auteurs. » est corrigé par

14 « CAR-OTP-2001-2588 qui donne les sources, je cite : commandants et combattants
15 anti-balaka, et interviews des auteurs. »

16 Page 31 ligne 10 :

17 « 2091-0136 » est corrigé par « 2091-0216 »

18 Page 2 ligne 26

19 “vous en aviez vraiment marre” Est corrigé par “vous en aviez assez”

20 Page 2 ligne 27 to Page 3 ligne 1

21 “Je voulais travailler sur le terrain et mettre en œuvre certaines des
22 recommandations, être plus à même.” Est corrigé par “Après avoir étudié tous ces
23 rapports, je voulais travailler sur le terrain et essayer de mettre en œuvre certaines
24 des recommandations.”

25 Page 3 lignes 4-5

26 “les communautés au développement, et aussi pour restaurer la paix et la
27 réconciliation” Est corrigé par “pour le développement communautaire, et aussi
28 pour restaurer la paix et la réconciliation”

1 Pag 3 ligne 14

2 “quelles étaient les informations politiques qui nous manquaient” Est corrigé par

3 “de quelles types d information les décideurs de politiques ne disposaient-ils pas”

4 Page 4 ligne 8

5 “Pourquoi vous avez choisi ce titre-là pour votre rapport ?” Est corrigé par “D’où

6 cela vient-il ? Qui a choisi ce titre et ce sujet pour votre rapport ?”

7 Page 4 ligne 15

8 “en 2014” Est corrigé par “en février 2014”

9 Page 6 ligne 2

10 “en 2014” Est corrigé par “en février 2014”

11 Page 6 lignes 20-24

12 “Non, pas que j’en aie pris conscience, ce n’était pas évident pour moi. Bon. Quand il

13 me donnait les documents, quand il traduisait, et cetera, c’était pas évident. Il... il

14 vérifiait les sources, en fait, lui, et puis, c’était à moi de les valider. Je continuais à

15 faire mes recherches en dehors des entretiens. Et je n’ai pas pris conscience qu’il y ait

16 eu, de sa part, des a priori, des préjugés.” Est corrigé par

17 “Non, pas que j’en aie pris conscience, ce n’était pas évident pour moi. Ce qui m’était

18 traduit, les informations que j’obtenais, les contacts, et cetera, tout cela, quand je le

19 croisais avec d’autres sources, ça collait, pour moi, cela équivaut à une validation. Je

20 continuais à faire mes recherches en dehors des entretiens. Et je n’ai pas pris

21 conscience qu’il y ait eu, de sa part, des a priori, des préjugés.”

22 Page 17 lignes 8-9

23 “Watch (*sic*)” Est corrigé par “Human Rights Watch”

24 Page 17 lignes 13-19

25 “48 personnes différentes occupant des postes différents, et je suppose «que» des

26 gens travaillant pour les agences du gouvernement, pour les... les ONG locales, les

27 entreprises privées, les journalistes, les responsables politiques, des éducateurs, le

28 personnel militaire, des... des dirigeants religieux, des personnes déplacées à

1 l'intérieur, aussi bien des chrétiens que des musulmans, et des personnes de... de
2 Séléka et également d'Anti-balaka." Est corrigé par
3 "48 personnes occupant des postes différents ont été interviewés, et je suppose qu'il
4 y en a même plus. Les interviewés étaient des gens travaillant pour les agences du
5 gouvernement, pour les... les ONG locales et internationales, les entreprises privées,
6 les journalistes, les responsables politiques, des éducateurs, le personnel militaire,
7 des... des dirigeants religieux, des personnes déplacées à l'intérieur, aussi bien des
8 chrétiens que des musulmans, et des personnes de... de Séléka et également d'Anti-
9 balaka."

10 Page 20 lignes 21-28

11 "pour essayer de... de tromper. Je pense que, lorsqu'un conflit éclate dans un pays
12 comme l'Afrique... la République centrafricaine et où, en fait, les gens,
13 malheureusement, peuvent mettre le doigt sur la carte du monde, alors, les
14 journalistes et d'autres rapporteurs... reporters — pardon — disent « cela rappelle
15 des conflits dans d'autres régions, d'autres études, d'autres conflits en Afrique ou au
16 Moyen-Orient, ou en Amérique du Sud », et les gens disent que les conflits sont les
17 victimes de... de la simplification à différentes étapes, différents stades et différents
18 niveaux."

19 Est corrigé par

20 "pour essayer de tromper. Je pense que, lorsqu'un conflit éclate dans un pays comme
21 la République centrafricaine que la plupart des gens sont incapables de situer sur
22 une carte du monde, , alors, les journalistes et d'autres reporters disent « cela
23 rappelle des conflits dans d'autres régions, d'autres études, d'autres conflits en
24 Afrique ou au Moyen-Orient, ou en Amérique du Sud », et affirment que ces conflits
25 sont les victimes de simplification à différentes étapes, différents stades et différents
26 niveaux."

27 Page 21 lignes 8-9

28 "en Ouganda, au Sud-Soudan, des jeunes garçons se... au nord de l'Ouganda," Est

1 corrigé par "au nord de l'Ouganda et au Sud-Soudan , de jeunes garçons, les Arrow
2 Boys,"
3 Page 21 ligne 10
4 "Lords" Est corrigé par "l'ARS"
5 Page 23 lignes 8-9
6 "2091-237 (sic), vous parlez d'un gabarit pour les... l'identité anti-balaka." Est corrigé
7 par "2091-0137 , vous avez parlé avec deux jeunes de Boy Rabe d'un gabarit pour
8 les... cartes d identité anti-balaka."
9 Page 23 ligne 12
10 "Q. [10.31.08] Vous les avez payes?" A été traduit et ajouté.
11 Page 23 lignes 18-21
12 "la dernière phrase est : « Les Anti-balaka, un groupe professionnel, ont obtenu des
13 armes professionnelles et ont attaqué Bangui en 2000... en décembre 2014, en
14 affaiblissant ainsi la Séléka qui était dans la capitale en janvier.» " Est corrigé par
15 "la dernière phrase du paragraphe est : « Les Anti-balaka, un groupe qui s'est
16 professionnalisé, ont obtenu des armes professionnelles et ont attaqué Bangui en
17 décembre 2013, en affaiblissant ainsi la Séléka qui quittera la capitale dès janvier. »"
18 Page 27 ligne 6
19 "de ce combat entre" A été traduit et ajouté
20 Page 27 lignes 7-8
21 "Je pense que c'est de cet ordre," A été traduit et ajouté
22 Page 28 lignes 12-16
23 "des Anti-balaka qui avaient poussé la Séléka... qui avaient fait sortir la Séléka afin
24 de former un front uni politiquement, militairement et économiquement. Et alors, là,
25 vous nous décrivez tout cela comme étant, en fait, le résultat de ces trois noyaux de
26 Anti-balaka dont on a parlé lundi. Mais quand on prend cette citation, ces trois
27 groupes, ces trois foyers... ou ces trois foyers de groupes armés étaient associés aux
28 Anti-balaka ou étaient des Anti-balaka ?" Est corrigé par "des Anti-balaka qui

1 avaient poussé la Séléka à sortir, après quoi ils avaient lutté pour former un front uni
2 politiquement, militairement et économiquement. Et alors, là, vous nous décrivez
3 tout cela comme étant, en fait, le résultat de ces trois noyaux de Anti-balaka dont on
4 a parlé lundi. Mais la citation déclare que ces trois groupes , je cite : " s'identifiaient
5 ou étaient associés aux AB.""

6 Page 31 lignes 15-16

7 "et Maxime Mokom et Alfred Yekatom" Est corrigé par "et le lieutenant Maxime
8 Mokom et le caporal Alfred Yekatom"

9 Page 31 lignes 19-20

10 "c'est qu'il n'y a aucune preuve ici que" Est corrigé par "il y aura des preuves plus
11 tard selon lesquelles"

12 Page 33 lignes 20-22

13 "où il y avait une zone calme et... une... une zone — pardon — avec des membres,
14 des locaux qui se disaient des Anti-balaka sans que la ComZone soit consciente du
15 fait qu'ils disaient en faire partie ?" Est corrigé par "où il y avait un ComZone
16 membre des FACA, parfois des locaux se disaient anti balaka sans que ce même
17 ComZone ne sache qu'ils se réclamaient du groupe."